

Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Massignieu-De-Rives (01)

Projet porté par la commune de Massignieu-De-Rives (Ain)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

Avis tacite du 29 octobre 2025 / 2025-ARA-AUPP-1726

2025AARA219